



# L'INFOLETTRE TRIMESTRIELLE DU RÉSEAU COOPÉRATIF -DÉCEMBRE 2020-

Le **Réseau coopératif Europe-Écologie-Les-Verts** est l'un des deux collèges du **Mouvement EELV**. Il se distingue du collège Parti politique par sa structure horizontale.

Rédigée par des membres du **Comité national d'animation du Réseau coopératif (CNARC)**, cette **infolettre** a pour objectif de présenter la diversité des actions et engagements des **Coopérateurs et Coopératrices du Mouvement EELV**.

Nos Infolettres font apparaître **les points de vue différents** qui coexistent au sein du **Réseau coopératif**. De manière toute aussi importante, elles sont destinées à faire connaître les actions militantes écologistes que nous portons ou soutenons.

**Bonne lecture !**

Le Comité de rédaction

## Communiqué - Peser tout en faisant de la politique au delà des partis - [Problème technique - questionnaire] -

Pour certains la validation du questionnaire ne s'est pas bien passée.

Pour que le questionnaire ne soit pas « attaqué par des robots », il est nécessaire pour le valider de **rentrer la date au début du questionnaire** et d'écrire « humain » dans la case **Captcha à la fin du questionnaire**.

Pour ceux ayant rencontré ce problème, et vous semblez être un certain nombre, je vous invite à renouveler votre envoi.

Merci encore pour votre engagement.

<https://coop.eelv.fr/nous-vous-adressons-un-questionnaire/>

Le mouvement EELV est le seul qui propose deux collèges :

- un parti en concurrence avec d'autres partis pour répondre au fonctionnement actuel de la démocratie représentative ;
- un réseau coopératif pour construire de nouvelles règles avec tous, au-delà des partis.

Nous vous invitons à utiliser ce [questionnaire](#) pour que le futur de la Coopérative devienne le point de rencontre de toutes celles et ceux qui partagent vos aspirations.

Le Comité National d'Animation du Réseau Coopératif

## SOMMAIRE

- **Ce que le Parti EELV va décider pour notre avenir.**
- **Qui a volé notre (prin)temps ? Troisième partie.**
- **La sécurité, maillon faible de l'écologie politique ?**
- **Holocratie en bande dessinée.**
- **C'est la fin de l'année ! Pensez à faire un don au Réseau coopératif !**

## Ce que le Parti EELV va décider pour notre avenir

Le Conseil fédéral du Parti EELV a voté le 21 novembre une motion appelée « Pour faire émerger une nouvelle force de l'écologie politique », dont l'objectif est d'établir un projet de feuille de route proposant une méthode, interrogeant le fond et la forme, ainsi qu'un calendrier, pour faire émerger une nouvelle force politique de l'écologie.

Le Parti EELV a décidé de travailler, non pas avec les autres composantes du Mouvement EELV, que sont la Coopérative EELV et le Pôle de ressources (qui rassemble les Jeunes écolos, la Fédération des élus verts et écologistes, le Centre de formation des élus écologistes et la Fondation de l'écologie politique), mais au sein d'un rassemblement de six partis\* appelé le « pôle écolo ».

Or ce rassemblement providentiel de partis, dont on ne peut pas dire qu'ils sont tous « écolos », a déclaré :

« Dès à présent, nous engageons le processus de préparation du programme et des candidatures écologistes aux élections législatives et présidentielles, ouvert à toutes celles et ceux qui en partagent les objectifs et les valeurs et veulent le rejoindre. »

C'est à priori une intention louable pour le Parti EELV que de constituer des alliances en vue des élections de 2022, où il lui faudra présenter en 2022, dans 577 circonscriptions, deux personnes candidates pour le « pôle écolo », et peut-être même présenter un candidat commun à ce pôle écolo, pour l'élection présidentielle. Mais on y lit aussi :

« Par ailleurs, forts de la richesse et de la diversité de nos parcours, nous travaillons ensemble à l'émergence du grand parti de l'écologie politique dont notre pays a besoin. »

Cette motion, votée fin novembre par le parti EELV à la quasi-unanimité, fait donc le choix d'abandonner la logique actuelle du Mouvement EELV au profit d'un futur grand parti, et donc de l'abandon de l'idée de la Coopérative EELV. Or EELV n'existe légalement qu'à travers le Mouvement EELV, dont le Parti et la Coopérative ne sont que des collèges sans existence juridique. Cette contradiction a été travaillée en 2019 dans le groupe de travail à l'initiative de l'Agora, sur la réinvention du Mouvement EELV, dont le Parti EELV était majoritairement

partie prenante. Quatre scénarios d'évolution du Mouvement EELV en ont émergé. L'Agora du Mouvement EELV, qui est l'instance de coordination entre le Parti, la Coopérative et le Pôle de ressources, devrait donc être le lieu pour travailler sur l'avenir du Mouvement EELV, non pas le seul Bureau exécutif du Parti EELV. Un nouveau groupe de travail à l'initiative également de l'Agora sur la transformation du Mouvement EELV va se remettre au travail pour faire entendre la voix de la Coopérative EELV et de plusieurs composantes du Pôle de ressources pour que la voix du Parti ne soit pas la seule dans l'émergence de ce nouvel espace de l'écologie politique en 2021.

Denis Guenneau  
Coopérateur EELV

Provence-Alpes-Côte d'Azur

\* Alliance écologiste indépendante, CAP21, Génération écologie, Génération.S, Europe Ecologie-Les Verts, Mouvement des progressistes.

---

## Qui a volé notre (prin)temps ? Troisième partie.

Depuis le 17/03/2020, notre société vit un drame inédit à bien des égards. S'il nous reste une pensée critique, nous sommes en droit de nous demander les raisons des choix gouvernementaux : prolonger un état d'urgence sanitaire (qui devrait prévoir sa propre fin), privilégier l'enfermement généralisé de la population au détriment du soin, favoriser des restrictions de : circulation, rassemblements et ouvertures des petits commerces, expérimenter une cour d'assises sans jurés, allonger la durée d'une détention provisoire, sans débat, sans avocat...

Les cris d'alerte de certains professionnels de santé, dont ceux de Marie de Hennezel, sont-ils entendus face à la « folie hygiéniste qui impose des situations proprement inhumaines » ? Psychologue, elle écrit dans son ouvrage *Adieux interdits* :

« C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité que les proches des mourants ont été interdits de visite pour les derniers instants. C'est la première fois que des obsèques ont été escamotées : un véritable "cauchemar d'inhumanité" pour les personnes concernées, leurs proches et aussi pour les professionnels en première ligne. »

En 1983 naissait JALMALV (Jusqu'à la Mort Accompanyer La Vie). Le 2 février 2016, l'adoption de la loi Claeys-Léonetti traduisait les nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie. Depuis le 15 mars 2020, les accompagnements sont interdits. Le pan formation initiale et continue est suspendu de fait. Au final, que nous soyons acculés dans un plan « blanc » pour les uns, « bleu » pour les autres, je crains que l'alerte soit au rouge. Boris Cyrulnik, psychiatre, estime que : « On ne se donne plus le droit d'être heureux quand on a laissé son parent mourir tout seul ».

Les politiques ne devraient-ils pas s'inspirer de Michel de Montaigne : « Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage au moins semons des fleurs... pas seulement des chrysanthèmes. » ?

Pour pouvoir soigner toutes les personnes malades, pas seulement du SARS-CoV-2, les citoyens ont besoin de

connaître ce qui a été entrepris concrètement en termes de ressources humaines (embauche personnel/possibilité récupération congé/R.T.T. etc.), de ressources financières exceptionnelles dans chaque hôpital de France (ouverture de lits supplémentaires/matériel etc.) depuis les annonces du Gouvernement. Le projet de loi de finances 2021 est-il à la hauteur des enjeux pour l'Administration hospitalière ?

Pour faire leur métier, les personnels hospitaliers ne demandent pas d'être applaudis en même temps que le journal de 20H00. Très régulièrement, lors de manifestations (dernière en date 14/11/2019) ils hurlent la nécessité d'ouvrir des lits, de recruter, de revenir à l'essence même du métier de soignant, moins administratif, moins statistique, l'arrêt de la facturation à l'acte, d'augmenter les salaires, etc.

Que se passerait-il en cas d'explosion atomique ?

Alors que la population est exposée à cinq facteurs de risques majeurs : alimentation toxique, polluants chimiques, sédentarité, stress, pollution atmosphérique (790 000 morts/an en Europe - cf. triptyque Coopérateurs N° 24 de Juillet 2017 « Voix de la Justice »), quel impact financier entre une politique de prévention pour le service public de santé et une politique de réactions systématiques dans l'urgence ?

En parallèle, de grandes industries (agroalimentaire, pétrochimie, énergies fossiles, transports, BTP...) sont autorisées à prospérer dans le déni des ravages pour la santé publique.

A-t-on organisé une « assignation à résidence » de la population du jour au lendemain ou stoppé les trafics aérien et routier pour éviter cette létalité ?

Avec la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021, suivi d'une période transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021, un deuxième enfermement généralisé de la population proclamé le 29 octobre 2020, le droit est malmené. Que penser du décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles : les directions départementales interministérielles deviennent des services déconcentrés de l'État relevant, non plus des ministres de tutelle mais du ministre de l'intérieur ?

Pour imposer un traçage autoritaire de la population, les applications se suivent et se ressemblent. « Stop Covid » disparaît, « Tous anti-Covid » apparaît. Techniques de surveillance de plus en plus sophistiquées (utilisation de drones), suspicion et délation laissent se dessiner un État néo-totalitaire.

Souvenons-nous de tous les Collectifs, les lanceurs d'alerte qui luttent sur tout le territoire français au prix de leur liberté d'expression et de leur liberté tout court ! Souvenons-nous du journaliste Gaspard d'Allens dont les Coopérateurs ont parlé en 2018, de la répression insoutenable contre les opposants dans les régions nucléarisées !

Inquiets d'une contamination juridique durable bien au-delà de la contamination virale, collectifs de juristes, scientifiques, médecins, artistes, parents, personnel de l'éducation nationale... organisent une résistance.

L'une des voix de Children's Health Defense (Défenseurs de la santé des enfants), Robert F. Kennedy, Jr. demande si :

*nos enfants devront se soumettre à une médication non consentie, sans consentement éclairé. Si les adultes acceptent toutes les injonctions, portent un masque dans la rue alors qu'aucun fondement scientifique ne leur a été présenté, un projet biosécurité se dessine-t-il pour réduire toute la race humaine à l'esclavage ?*

Comment réagissent nos jeunes ? Certains, hostiles à des mesures qui impactent tous les domaines de la vie (santé, social, culturel, éducatif) et malmènent les valeurs constitutionnelles, refusent la soumission. Ils s'interrogent sur les décrets autoritaires qui fragilisent la vie démocratique et donc leur avenir, tentent des réflexions politiques via les réseaux sociaux. La majorité s'enchevêtre dans la toile et ne s'aperçoit pas qu'elle tisse les liens d'un emprisonnement physique et intellectuel.

De mon point de vue, chaque tentative politique de nuire à une catégorie d'âge rompt le lien intergénérationnel.

Si la Terre devient un gigantesque laboratoire observable de la planète Mars, que voient les Martiens ? Du haut de ce balcon étoilé, s'étale un hôpital à ciel ouvert avec des visages, petits et grands, cachés par des masques chirurgicaux, un hospice géant avec la même misère humaine ; personnes dormant dans la rue, dénutries, oubliés psychiatriques ; forces de police déployées pour arrêter, verbaliser, et menacer de prison en cas de récidive, les passants sortis pour des « besoins essentiels », pour non port de masques dans certaines rues... alors que la criminalité bat son plein dans les rues parallèles en toute liberté.

Comme l'écrivent Edgar Morin et Sabah Abouessalam, dans leur ouvrage *La voie*, pouvons-nous nous demander sans entrave, si la notion d'état d'exception ne :

*« rigidifie pas l'exceptionnel en comportant essentiellement la suspension du droit commun, et si l'état d'urgence ne comporte pas une composante répressive absente de la notion d'urgence. » ?*

*« Ce constat nous impose une seule voie, d'une seule voix, l'union de toutes les forces démocratiques dispersées. »*

Brigitte Giry  
Coopératrice EELV

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Source : <https://www.nouvelobs.com/coronavirus-de-wuhan/20201014.OBS34739/voici-la-liste-des-villes-concernees-par-le-couvre-feu.html>

Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-cardiovasculaires/article/maladies-cardiovasculaires>

Source : <https://www.youtube.com/watch?v=eO7CF9VUMKc>

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042238068/>

Coopérateur EELV,  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

## La sécurité, maillon faible de l'écologie politique ?

La Rochelle, 28 novembre, manifestation contre le projet de loi sur la sécurité globale. 1000 participants--diront les organisateurs--La Rochelle joue des coudes pour coller au peloton des grandes métropoles. Je ne parviens pas à trouver mes camarades EELV, bannière invisible et absence au micro

devant la préfecture, lequel fait pourtant s'exprimer partis, syndicats et associations de gauche. On apprendra le lendemain que la CGT organisatrice avait tout simplement « oublié d'inviter » EELV. L'explication est peut-être à chercher du côté de la concurrence entre organisations et l'occasion nous est fournie de poser la question suivante : *quelle est la doctrine de l'écologie politique en matière de sécurité publique ?* Au-delà de sa position, mieux connue, sur la sécurité locale, faite d'un mélange de prévention et de proximité. La question est utile pour un mouvement qui se présente aujourd'hui en alternative de gouvernement. Serait-il possible de s'accorder sur les 5 points suivants ?

**1) Il y a bien des violences policières** et une dérive raciste d'une partie de la police. Le contrôle au faciès, pourtant dénoncé par le Défenseur des droits et condamné par la Cour de cassation, est une vieille histoire jamais résolue. Ces violences sont désinhibées par l'omerta, les négligences du contrôle interne et la protection en haut lieu. La réforme de l'institution (une IGPN indépendante ?) et la formation seraient des solutions, mais tant que la chaîne de commandement et le « patron » (Darmanin) couvriront les dérives, les vieux réflexes s'exprimeront chez certains. Avec pour conséquence l'affaiblissement déjà constaté de la confiance de la population envers la police.

**2) Il y a bien une dangereuse extension du domaine sécuritaire** depuis l'accession au trône de Macron. Secret des affaires, Gilets jaunes, terrorisme, manipulation de l'information numérique, manifestations, état d'urgence sanitaire : tout est prétexte à des lois orchestrant un virage ultra-sécuritaire. Les violences policières sont aussi l'expression visible de la dérive sécuritaire et identitaire d'un État qui attend de cette police qu'elle s'acquitte des « sales besognes ». Les politologues qui annonçaient la péremption du clivage droite-gauche en sont pour leurs frais : il existe une gauche plutôt libertaire(\*) et une droite plutôt sécuritaire, laquelle a voté ces projets de lois successifs.

**3) Cette dérive sécuritaire de L'État franchit les limites du droit et il faut la dénoncer sans relâche.** Crime « de liberticide » autant que crime d'écocide. Quand le Conseil constitutionnel invalide partiellement la loi Anticasseurs ou lorsque Amnesty International, les Nations Unies et le Parlement européen dénoncent l'usage offensif des armes mutilantes telles que le LBD40 et les grenades de désenclavement. Le tout alors que notre Président donne des leçons de vertu à la Hongrie et à La Pologne pour leur démantèlement de l'État de droit. Le dernier avatar de cette dérive « illibérale » française est cet article 24 qui pénalise la diffusion des images de policiers en exercice au mépris de la liberté de la presse. Il sera corrigé et le Conseil constitutionnel le rabettera sans doute, mais la doctrine d'un maintien de l'ordre plus musclé survivra. Une question simple se pose : si leurs syndicats sont si sûrs du comportement des policiers, pourquoi craignent-ils qu'ils soient filmés ?

**4) L'état d'urgence sanitaire n'est qu'un épiphénomène sécuritaire.** Ou plutôt, comme dans d'autres secteurs, un accélérateur des tendances politiques négatives déjà à l'œuvre, en l'occurrence de cette dérive sécuritaire généralisée. Il est trop facile de dénoncer l'usage trop long ou

trop intensif des mesures d'exception et de restriction sanitaire. Car l'État fait ce qu'il peut dans ce domaine et il répond à un besoin majoritaire de protection. L'histoire des épidémies nous a montré par exemple que le premier réflexe populaire était l'exigence de fermeture des frontières. Il s'est manifesté avec le coronavirus, comme un appel à ce que l'État prenne sa part de la fameuse « distanciation sociale ». Reconnaissons qu'en la matière le curseur entre sécurité et liberté est particulièrement difficile à placer. Et considérons que l'état d'urgence sanitaire est justifié à condition qu'il soit borné et que les mesures de contrôle soient strictement proportionnées aux risques encourus.

**5) Il y a bien un mouvement spontané de violence de militants radicaux encagoulés mais il faut en dévoiler l'exploitation politique et en rappeler les racines.** Darmanin exploite scandaleusement ces débordements pour justifier sa prise de muscle ultra-sécuritaire. Au point de ne plus annoncer après les manifestations que les chiffres d'interpellation des Black Blocs, ceux-ci lui permettant de masquer le caractère généralement pacifique des manifestations. Il faut sans cesse affirmer que ces débordements sont avant tout l'expression d'un désarroi social, d'une incapacité à trouver sa place dans la société et d'un désir de revanche contre une autre violence, celle d'un État générateur d'injustice, de précarité, de relégation urbaine et de frustration. Le traitement, au delà d'être sécuritaire et judiciaire, devrait être social et démocratique : plus d'égalité, de solidarité, de services et de voies d'expression de la parole citoyenne. Un tel traitement prémunirait Macron des excès des colères sociales qui éclateront lorsque les ravages économiques de l'épidémie se seront agrégés. Mais il lui ferait perdre une bonne partie des voix de droite que sa politique ultra-sécuritaire lui permet de siphonner dans la perspective de 2022. CQFD.

Patrick Salez  
Coopérateur EELV  
Poitou-Charentes

(\*) J'insiste sur le « plutôt », il y a des variantes.

## Holocratie en bande dessinée.

La gouvernance partagée est un sujet central des organisations qui s'inspirent du fonctionnement en archipel. L'holocratie est souvent prise comme référence aussi bien dans cette optique que dans celle de la mutation de la valeur travail.

Elle permet l'auto-organisation de chaque membre, identité racine, tout en donnant sa force au potentiel collectif de l'organisation **libéré des contraintes de la représentation des identités des membres la constituant.**

Avec l'holocratie, l'organisation n'est au service de personne, seulement de sa raison d'être, les identités racines choisissent de mettre leur énergie au service de cette raison d'être par la coopération et l'intelligence collective. C'est une organisation dite agile.

Pour mieux comprendre : <https://coop.eelv.fr/holacracy-la-bande-dessinee/>

Christian OLIVE  
Coopérateur EELV  
Languedoc-Roussillon

---

## C'est la fin de l'année, pensez à faire un don au Réseau coopératif.

Pour cela, il suffit de télécharger le formulaire

(<https://soutenir.eelv.fr/formulaire-e-papier/>), **en précisant bien que votre don est destiné au Réseau coopératif**, et de l'envoyer, accompagné d'un chèque à l'ordre de **AF-EELV**, au secrétariat de votre région : <http://eelv.fr/contact-en-region>.

Il est également possible de régler son don en ligne, en se rendant sur la page : <https://don.eelv.fr/> (précisez que vous faites un don au Réseau coopératif dans votre région).

Si vous êtes imposable, les 2/3 de votre don seront déductibles de vos impôts sur le revenu de 2020.

Le Comité national d'animation du Réseau coopératif



---

Pour réagir aux articles des infolettres, vous pouvez les retrouver sur notre site web à l'adresse <http://coop.eelv.fr/category/contributions/>

**Pour le Comité national d'animation du Réseau coopératif (CNARC)**